

RAPPORT 9-25

RÉUNION DE LA COMMISSION DES JURYS DU 28 JUILLET 2025

	P	E	A		P	E	A
CHRISTEN Serge		X		KNEIP Gilles	X		
CONTER Claudine	X			LUTGEN Carlo	X		
DEGROTT Patrick	X			MAJERUS Claude	X		
DURISOTTO Augusta			X	MORANG Michel	X		
FERNANDEZ Antonio		X		PETROSINO Mauro		X	
HAUPERT Danielle	X			WEBER Roby	X		
<u>Autres présences :</u>							

P = Présent E = Excusé A = Absent

La présidente, Mme Claudine Conter, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et passe à l'ordre du jour.

1) Ordre du jour :

- L'ordre du jour est adopté.

2) Rapport n° 8-25 du 07-07-2025 :

- Le rapport est approuvé.

3) Correspondance et courriels récents :

- Le CdJ accepte la délivrance d'une licence « conducteur » à MM. Marc Bos et Gilles Bosseler, pour autant que la demande soit introduite conformément aux procédures en vigueur via un club affilié ou reconnu.

4) Rapports de courses :**Di. 13.07.2025 SAF Zéisseng – Festival Cycliste « Skoda Garage Thewes » à Cessange**

Président(s) du Jury nommé(s) par la FSCL :

Épreuves pour Cadets m/f (C7) et Minimes m/f (C8) : 34 partants (16/18) Serge CHRISTEN
 Épreuves Débutants m/f et Dames (C5) : 35 partants (25/10) Claude MAJERUS
 Épreuve pour Juniors-Espoirs-Élite m (C1.3) + Masters : 66 partants Mauro PETROSINO

Remarque(s) et fait(s) de course :

- **Amende de 15 € aux coureurs TABER Tyler (101 395 804 55) LUX et FRIES Steve (100 014 729 66) LUX suivant art. L12.1.040 – 1.38.1 pour ravitaillement irrégulier.**
- **Il convient de signaler que les coureurs OVEN Ziga (101 359 024 38), MEYER Andreas (101 422 328 01) et RODRIGUES Joni (101 007 434 73) ont été victimes de chutes.**
- **L'équipement « radio » fourni n'était pas opérationnel, compromettant la coordination et le bon déroulement de la course.**
- **Une organisation généralement agréable et conviviale.**

Sa. 19.07.2025 CT Toproad Roeserbann – Championnats nationaux MBR (VTT) XCO à Crauthem

Minimes m/f – Cadets m/f – Débutants m/f – Juniors m/f – Masters m/f – Espoirs m/f – Élite m/f : 74 partants (*toutes catégories confondues*)

Remarque(s) et fait(s) de course :

- **Amende de 250 € au coureur WOLTER Claude (100 027 204 28) LUX, suivant art. L.12.1.040.1 - 70.1 pour comportement incorrect et indiscipliné durant la course ; et transmission du dossier au Conseil de discipline.**
- **Amende de 50 € au coureur THEIN Jayden (101 452 590 96) LUX, suivant art. L.12.1.040.1 - 26.2 pour non-participation « non-excuse » après inscription au préalable.**
- **Les chutes des coureurs RUFFATO Gilles (100 926 698 41) et WOLTER Claude (100 027 204 28) ont été notifiées sur le rapport de course.**

Les championnats se sont déroulés dans de bonnes conditions, portées par une organisation rigoureuse et un esprit de coopération remarquable.

5) Approbation – Programmes (GT), Parcours, Spécifications, Composition du jury, Liste des prix :

17-21.09.25 **TDL Organisation – Škoda Tour de Luxembourg – UCI ProSeries (2. Pro) ME (Hommes-élites) : Approbation du programme et des itinéraires de parcours ; en attente du Guide technique et de la Composition du jury de course !**

En attente des dossiers :

20.09.25 Velo Woolz – Trophy VTT « Youth Cup » à Wiltz

6) Désignations des délégués FSCL, Présidents du Jury et Commissaires aux courses :

17 - 21.09.25 TDL Organisation – Škoda Tour de Luxembourg – UCI ProSeries 2. Pro (ME) | 5 étapes

Président du Jury nommé par l'UCI :

Gabriele RIGOLETTI (ITA)

TV Support Commissaire nommé par l'UCI :

Francesca MANNORI (ITA)

Commissaires / Délégués FSCL :

Antonio FERNANDEZ

Michel MORANG

7) Divers :

Nouvelles dispositions pour les « COURSES RÉGIONALES DE CYCLO-CROSS » saison 2025–2026

Comme annoncé au moment de clôture de la dernière saison, les mesures suivantes — comme stipulé dans le règlement de l'Union Cycliste Internationale (UCI) — entreront en vigueur dès la fin septembre, lancement de la nouvelle saison de cyclo-cross :

Équipement des coureurs

Les organisateurs devront désormais remettre **deux épaulettes**, en plus du dossard, à chaque coureur. Ces éléments d'indentifications devront être portés en compétition conformément au règlement de l'UCI.

Accréditations pour le personnel d'assistance

Chaque coureur recevra **au maximum deux accréditations** (sous forme de badge ou de bracelet) destinées à son personnel d'assistance. Ces accréditations, qui donnent accès au poste de matériel, devront être distincts pour chaque catégorie d'épreuve et être portées de manière visible.

Contrôle des postes de matériel

Il revient à l'organisateur de garantir que l'accès aux postes de matériel soit strictement réservé

aux personnes accréditées. Il doit assurer le contrôle des entrées et surveiller la zone tout au long de l'épreuve.

Sécurisation des zones « Poste de matériel »

Afin d'assurer la sécurité et la régularité de l'épreuve, ces zones devront être aménagées de façon à empêcher l'accès ou la circulation des spectateurs.

Port d'un brassard distinctif

Lorsque plusieurs catégories d'âge participent simultanément à une épreuve, les participants d'une des catégories doivent être munis d'un **brassard distinctif**. Ces brassards, fournis par l'organisateur, seront remis aux participants lors de l'inscription.

Zone de Départ

Lors des épreuves régionales, le marquage des couloirs n'est exigé que si le nombre de huit couloirs peut être respecté. Ce chiffre est impératif : aucun dépassement ni réduction ne peuvent être autorisés. À défaut d'une largeur totale de moins de 6 m, le traçage d'une simple ligne de départ est jugé suffisant.

Les clubs doivent appliquer ces mesures immédiatement, cependant un délai de trois mois leur est accordé avant toute sanction.

Prochaine(s) réunion(s) de la Commission des Jurys :

Le lundi, 1 septembre 2025 à 20h00

Claudine CONTER
Présidente

Carlo LUTGEN
Secrétaire